

RAPPORT N° 90-23  
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains -dont la liste est jointe en annexe- pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

En cas d'accord, il vous est demandé :

- de motiver le dépassement de l'estimation des Domaines de 7 % pour le terrain cadastré section BO n° 289 (cette propriété, contiguë au Terrain de Football de Domenjod et proche du Collège en construction, présente un intérêt exceptionnel dans le cadre du développement de ce secteur),
- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants ;
- de me dispenser, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 90-23  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 15 décembre 1990

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 90-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Michel CHAN-LIAT, Adjoint du Maire, présenté au nom de la Commission Urbanisme ;

Sur l'avis de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition des terrains -dont la liste est jointe en annexe- pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

Autorise le dépassement de l'estimation des Domaines de 7 % pour le terrain cadastré section BO n° 289 (propriété située à proximité du Terrain de Football et du Collège de Domenjod actuellement en construction, présentant un intérêt exceptionnel dans le cadre du développement de ce secteur).

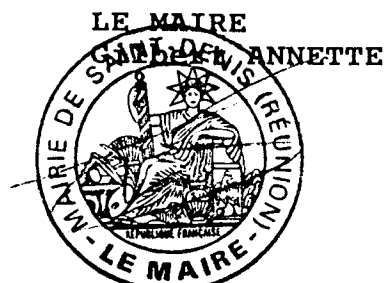
ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux intermédiaires éventuels et aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

ARTICLE 4

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC, 1990



Références cadastr.	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
AS 23 (partie)	39 m2 environ	Rue des Manguiers /Saint-Denis	Consorts Willy CLAIN	1 000 F/m2 (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Amélioration du carrefour des Rues des Manguiers et Ruisseau des Noirs	901-210
AW 273 -350	474 m2 et 724 m2	Route de Bois- de-Nêfles et Avenue Stanislas Gimart /Sainte- Clotilde	Eugène ANDY	Echange contre une partie du terrain communal AX 69 (suivant estimation des Domai- nes)	Amiable	Construction d'un gira- toire	901-210
AY 220 (partie)	500 m2	25-27 Rue Léopold Rambaud /Sainte- Clotilde	SCI Eugénie	Echange contre une même sur- face du terrain communal AY 219	Amiable	Elargissement de la Rue Léopold Rambaud	901-210
BD 293 (partie)	13 m2 environ	Rue Lacroix /Sainte- Clotilde	Luçay DEMERY	400 F/m2 (inférieur au seuil de consul- tation des Domaines)	Amiable	Prolongement de la Rue Lacroix	901-210
BE (divers)	2 678 m2	ZAC de Sainte- Clotilde	SEDRE	392 000 F (suivant bilan actualisé de la ZAC approuvé)	Amiable	Emprise de voies ouvertes à la circula- tion publique (Rues Bois-de-Merle et Claude Debussy)	901-210

Références cadastr.	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
BN 127	3 750 m2	Rue des Lavandières /Prima	SCI JBC CHEUNG-AH-SEUNG	Echange contre même surface, à détacher du terrain communal BL 237-240	Amiable	Opération Développement Social du Quartier de Prima	908-210
BO 289	28 096 m2	Domenjod	Mme Jean RUDEL	1,5 MF (supérieur de 7 % à l'estimation des Domaines)	Amiable	Extension urbaine de Domenjod	908-210
BZ 204 (partie)	50 m2 environ	Chemin Docteur Vinson /La Montagne	Jean-Marie CHASSAGNE	200 F/m2 (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Jonction des Chemins du Docteur Vinson et Hautbois	901-210
CD 630	52 m2	Chemin du Ruisseau Blanc /La Montagne	Marcel AH-SUM	300 F/m2 (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie publique	901-210
DN 156 (partie)	36 m2 environ	Rue du Verger /Saint-François	Irène DAMOUR	500 F/m2 (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement de la Rue du Verger	901-210